



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Annick BEURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE (et pour Patricia RIDEL), Florent BUSSY, Frédéric CANTO (hormis de la question n°11 à la question n°14), Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN (à partir de la question n°8), Olivier DE CONIHOUT (à partir de la question n°3 jusqu'à la question n°5, puis à partir de la question n°7), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, René DESPREZ (et pour Imelda VANDECANDELAERE), Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°7), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°8), Maryline FOURNIER, François GARRAUD (et pour Jean-Henri DUFILS), André GAUTIER (à partir de la question n°5), Jean-Claude GROUT, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS (et pour Sébastien JUMEL), François LEFEBVRE (et pour Dominique PATRIX), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY (à partir de la question n°2 et pour Isabelle POULAIN), Nathalie PARESY, Annie PIMONT, Stéphanie ROBY, Guy SENEAL, Véronique SENEAL et Frédéric WEISZ.

Absents : Frédéric CANTO (de la question n°11 à la question n°14), Yoann COLLIN (de la question n°1 à la question n°7), Olivier DE CONIHOUT (aux questions n°1 et n°2, puis n°7), Isabelle DUBUFRESNIL (de la question n°1 à la question n°6), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à François GARRAUD), Marie-Laure DUFOUR (de la question n°1 à la question n°7), Dominique GARCONNET, André GAUTIER (de la question n°1 à la question n°4), Laurent HAMELIN, Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Annie OUVRY (à la question n°1), Dominique PATRIX (donne procuration à François LEFEBVRE), Isabelle POULAIN (donne procuration à Annie OUVRY), Patricia RIDEL (donne procuration à Marie-Luce BUICHE) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Nicolas LANGLOIS.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	38
Procurations :	6
Votants :	44

### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatifs aux années 2020 et 2021**

#### EXPOSE DES MOTIFS

*L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.*

*Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets vient préciser les informations devant y figurer.*

*Le rapport présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.*

*Il doit présenter les dépenses et les recettes du service mais également la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.*

*Ces objectifs visent notamment à :*

- *prioriser la prévention et la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an en 2030 par rapport à 2010,*
- *augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant d'ici 2025, 65% des déchets non dangereux non inertes,*
- *réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010.*

*Ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 22 septembre dernier et a reçu un avis favorable.*

*Le rapport et l'avis du Conseil communautaire seront mis à la disposition du public et sur le site internet dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## **PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

CONSIDERANT l'obligation de produire et de rendre public un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 22 septembre 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire du 13 septembre 2022,

SUR le rapport de M. Frédéric WEISZ,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatifs aux années 2020 et 2021.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Patrick BOULIER

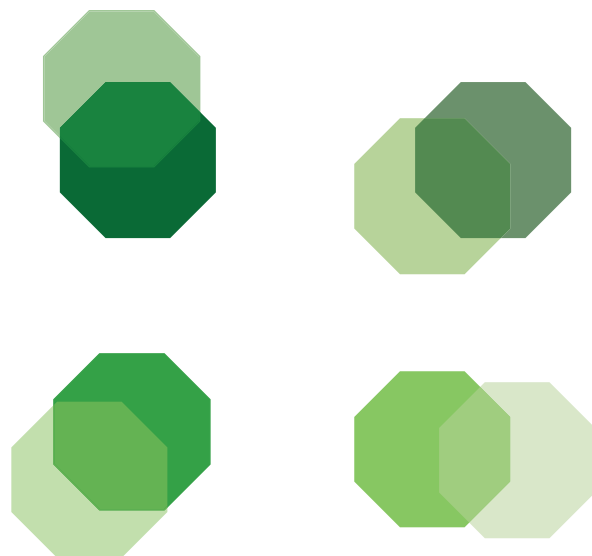
Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

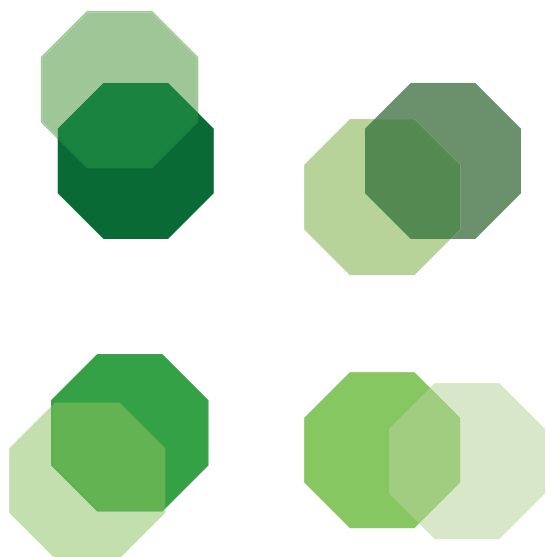
Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



# **RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS**



# **2020-2021**



Je tiens à saluer une nouvelle fois les habitants de l'agglomération pour leurs efforts quotidiens dans le domaine du tri sélectif. Comme pour les années précédentes nous constatons une baisse sensible des tonnages collectés ainsi qu'une augmentation de nos performances de tri. Partout sur le territoire, grâce aux efforts de chacun, nous collectons moins et mieux.

Je tiens à saluer aussi le travail effectué par l'ensemble des agents du service collecte et prévention des déchets de l'agglomération DIEPPE Maritime . Dans un contexte très tendu notamment en raison de la crise sanitaire, nos équipes ont non seulement réussi à assurer un service quotidien de qualité mais aussi préparer la mise en place des projets ambitieux afin d'assurer une meilleure collecte des déchets.

- En lien avec la ville de Dieppe, poursuite de l'implantation de colonnes enterrées notamment sur le centre ville et réorganisation complète de la politique de collecte des déchets sur le front de mer.
- Installation de bornes supplémentaires pour la collecte des textiles et des chaussures.
- Poursuite par les agents de prévention d'actions de sensibilisation au tri, d'actions de prévention des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire Dieppe-Maritime.

Pour finir, je souhaite aussi remercier les élus des communes de l'agglomération, les centres sociaux et les associations, pour les initiatives prises en ce qui concerne l'organisation de collectes de déchets sauvages, la mise en place de collectes de bouchons ( bouchons 76, chaîne du liège, ...), pour leurs initiatives en faveur du zéro déchet.

**Frédéric Weisz**

Vice-Président en charge des Politiques Durables  
et de la Préservation de l'Environnement



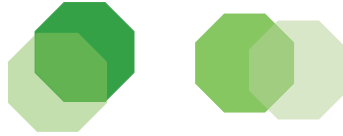
# SOMMAIRE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	5
ORGANISATION DU SERVICE .....	8
PRÉVENTION .....	14
LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	16
LES INDICATEURS FINANCIERS .....	25
CHIFFRES CLÉ .....	38
LEXIQUE .....	39

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-13,L.2313-1,L2224-5 ET L.5211-39, ainsi qu'au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



La communauté d'agglomération de la région dieppoise, appelée Dieppe-maritime, exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis 2012. Elle assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 16 communes membres. Depuis, la loi NOTRe a rendu cette compétence obligatoire pour les intercommunalités. Dans le respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, Dieppe-Maritime s'engage à favoriser les différents modes de valorisation des déchets, que ce soit la valorisation matière via le recyclage, organique via le compostage, mais aussi énergétique via l'incinération. Elle s'engage également avec la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire à passer d'un modèle linéaire (produire-consommer-jeter) à une économie circulaire, économe en ressources et de lutter contre le gaspillage.

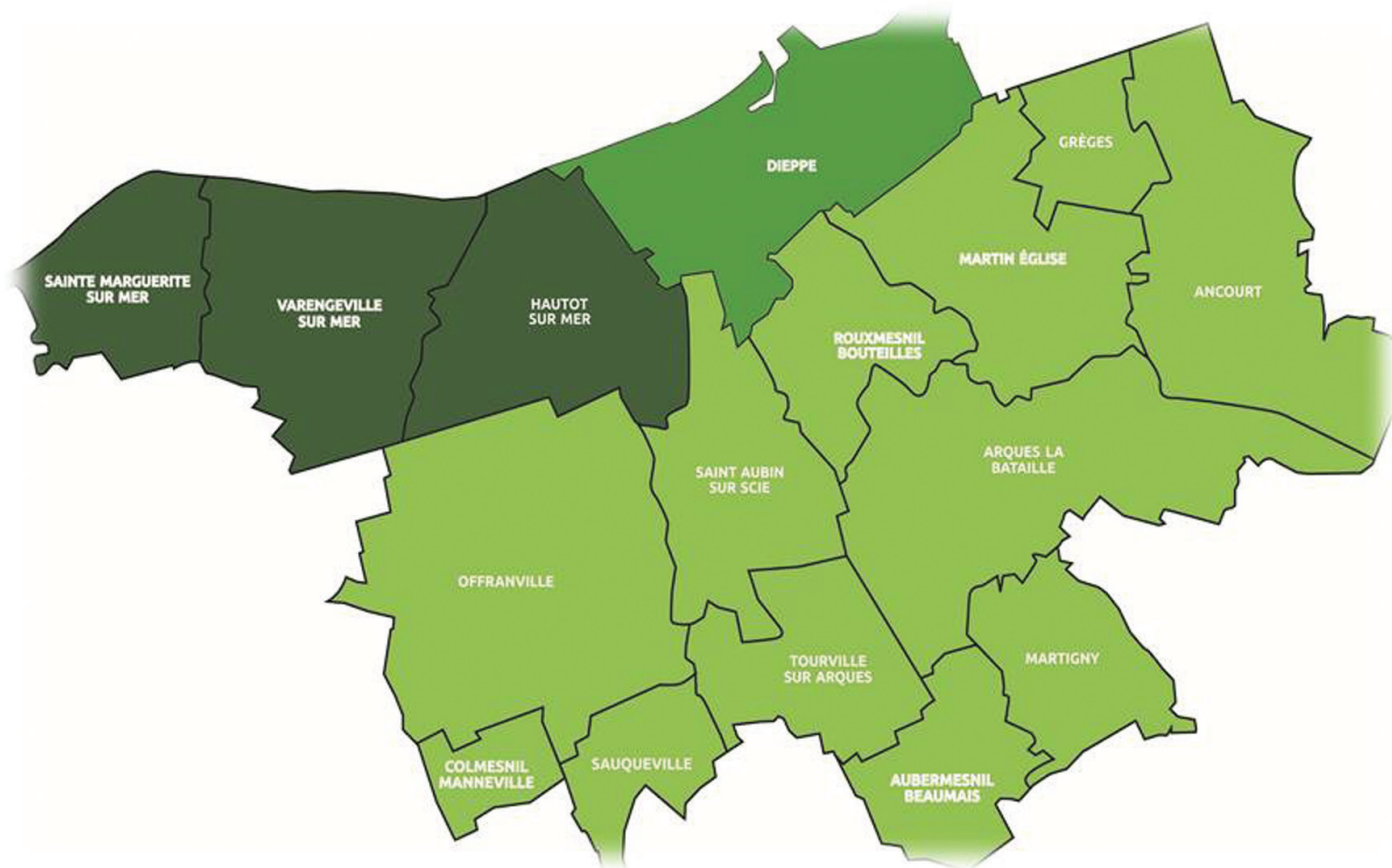




16 communes représentant une population totale de 47 048 habitants (recensement 2019)

ANCOURT : 640 habitants  
ARQUES-LA-BATAILLE : 2 625 habitants  
AUBERMESNIL-BEAUMAIS : 506 habitants  
COLMESNIL-MANNEVILLE : 112 habitants  
DIEPPE : 28 709 habitants  
GRÈGES : 863 habitants  
HAUTOT-SUR-MER : 1 962 habitants  
MARTIGNY : 432 habitants

MARTIN-ÉGLISE : 1 654 habitants  
OFFRANVILLE: 3 371 habitants  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES : 1 851 habitants  
SAINT-AUBIN-SUR-SCIE : 1 259 habitants  
SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER : 481 habitants  
SAUQUEVILLE : 355 habitants  
TOURVILLE-SUR-ARQUES : 1 250 habitants  
VARENGEVILLE –SUR-MER : 978 habitants



Le territoire de Dieppe-maritime s'étend sur 129 km<sup>2</sup> et comptabilise une population de 47 048 habitants (recensement 2019).

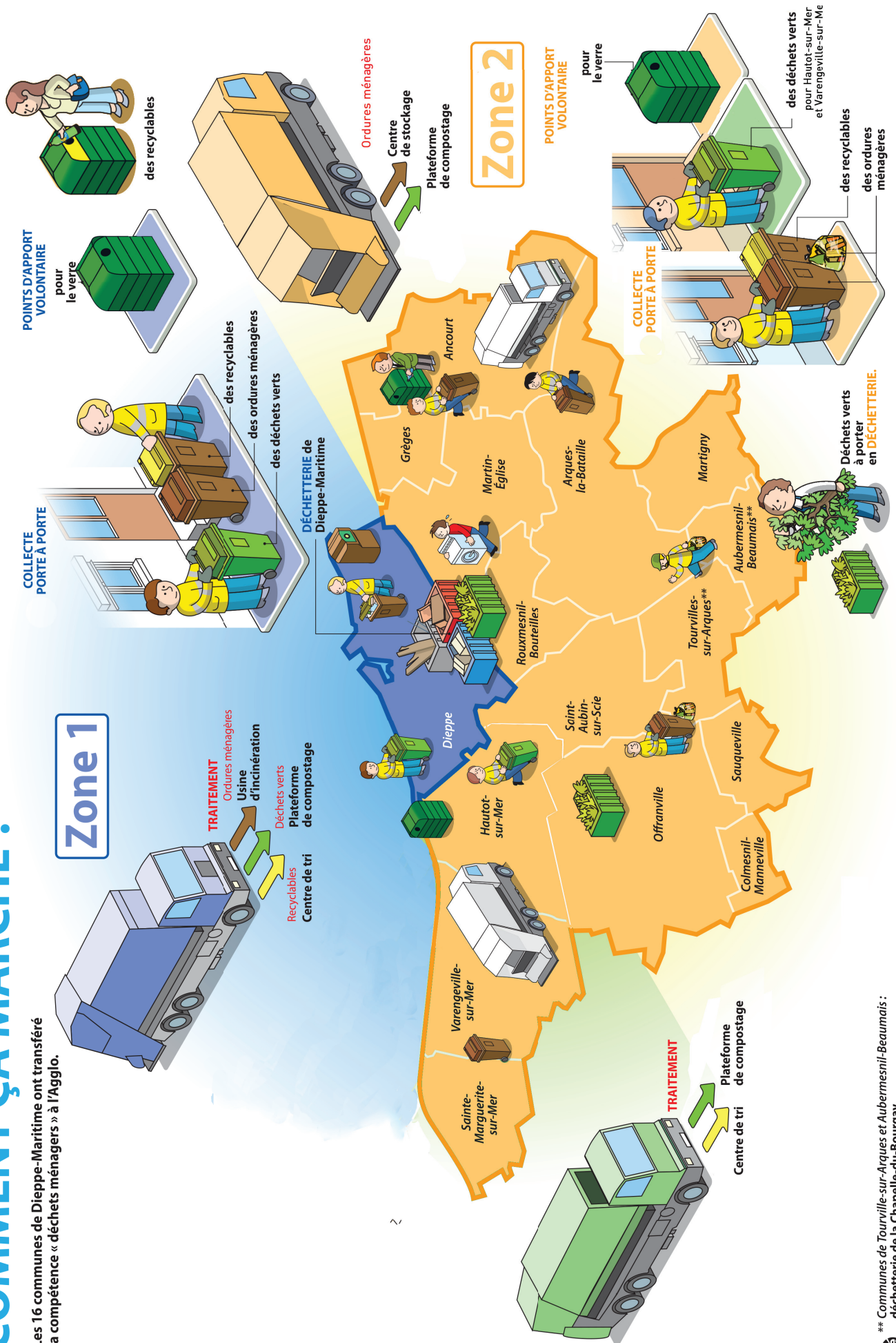


# COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Les 16 communes de Dieppe-Maritime ont transféré la compétence « déchets ménagers » à l'Agglo.

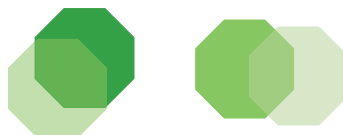
## L'organisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers et recyclables est effectuée en porte-à-porte pour les 16 communes.



\*\* Communes de Tourville-sur-Arques et Aubermesnil-Beaumais : déchetterie de la Chapelle-du-Bourgay

# ORGANISATION DU SERVICE



## Le service aux usagers

### LE SECRÉTARIAT DU SERVICE COLLECTE SUR DIEPPE

Les deux assistantes du service collecte traitent quotidiennement les appels et notamment les demandes de rendez-vous encombrants.

Le secrétariat du service assure également la gestion de la boîte mail qui reçoit quotidiennement des demandes de bacs, des demandes de composteurs et des informations sur les jours de collecte.



02 35 06 61 64



[dechets1@agglodieppe-maritime.com](mailto:dechets1@agglodieppe-maritime.com)

### LE SECRÉTARIAT DES COMMUNES HORS DIEPPE

Depuis la dissolution du SMOMRE en octobre 2017, la gestion des communes hors Dieppe est assurée par Dieppe-Maritime. Deux agents sont en charge de ces communes, ils se chargent des appels notamment pour des demandes de bacs à déchets et assurent également la gestion de la boîte mail qui reçoit quotidiennement des courriels de demande de bacs, de composteurs et des informations sur les jours de collecte.



06 13 98 41 63



[dechets@agglodieppe-maritime.com](mailto:dechets@agglodieppe-maritime.com)

## CHIFFRE CLÉS

### Dieppe

6 968 appels reçus

1 019 rdv encombrants

130 demandes de composteurs

### Hors Dieppe

178 demandes de composteurs



## Plusieurs modes de collecte coexistent sur le territoire

**Collecte en porte-à-porte :** il s'agit d'une collecte, en bacs individuels ou collectifs, destinée aux déchets ménagers, recyclables et déchets verts.

**Collecte en apport volontaire :** il s'agit d'une colonne d'une capacité de 3 à 5 m<sup>3</sup>, aérienne ou enterrée. Les types de flux collectés sont les ordures ménagères, les déchets recyclables en mélange, le verre, le papier/carton.

### La gestion des bacs

Le parc de bacs de collecte (achat et maintenance) est réalisée en régie pour la zone de Dieppe. Le service logistique assure toutes les demandes relatives aux équipements de pré-collecte (livraison, réparation ou changement des bacs).

Pour la zone hors Dieppe, la gestion du parc est réalisée aussi en régie pour l'achat des contenants (conteneurs et sacs) et la maintenance (livraison, réparation/changement des bacs).



## CHIFFRE CLÉS

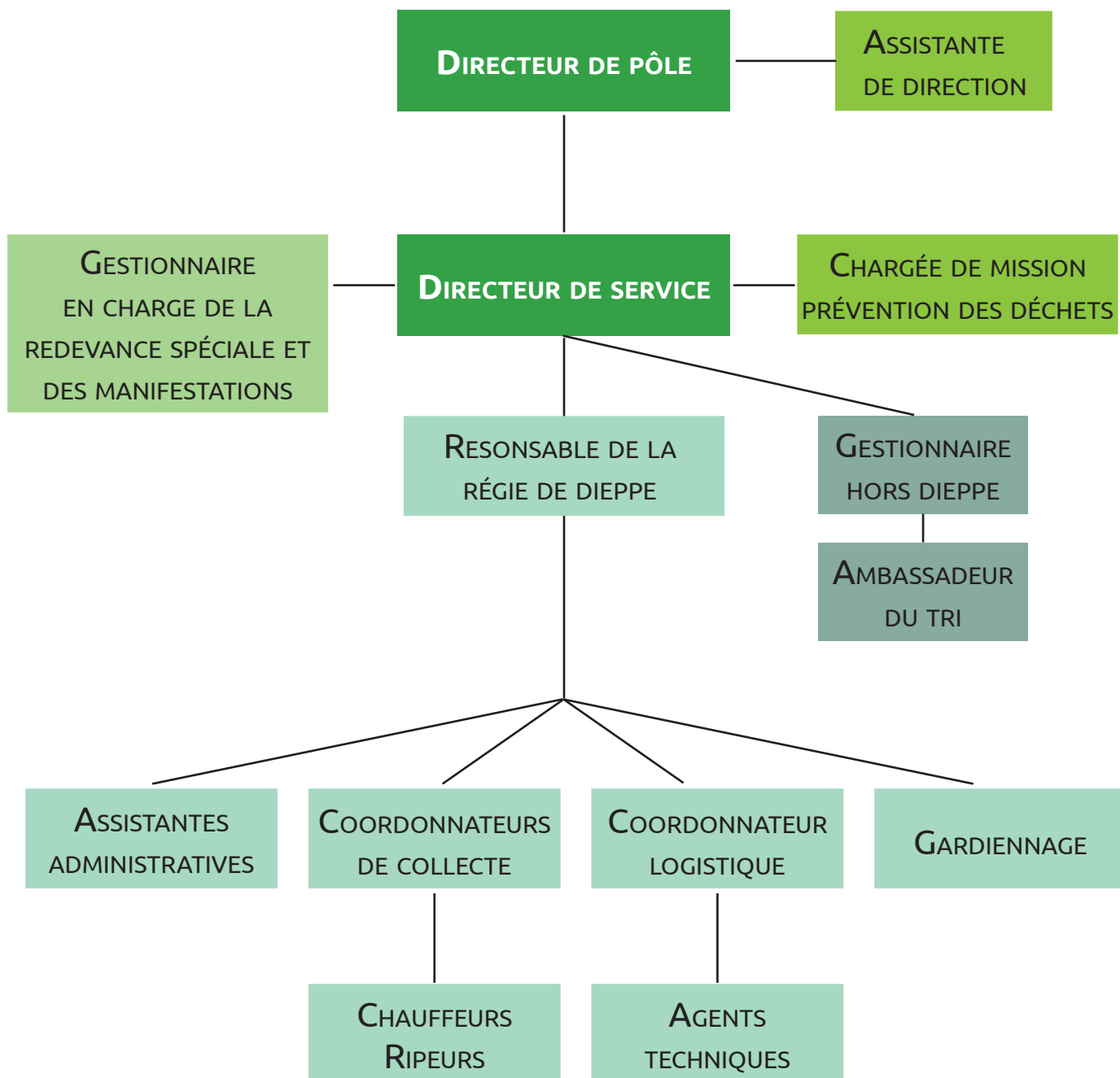
### Dieppe

Entretien et livraison de **973** containers  
et livraison de **130** composteurs





## L'équipe opérationnelle - Organigramme





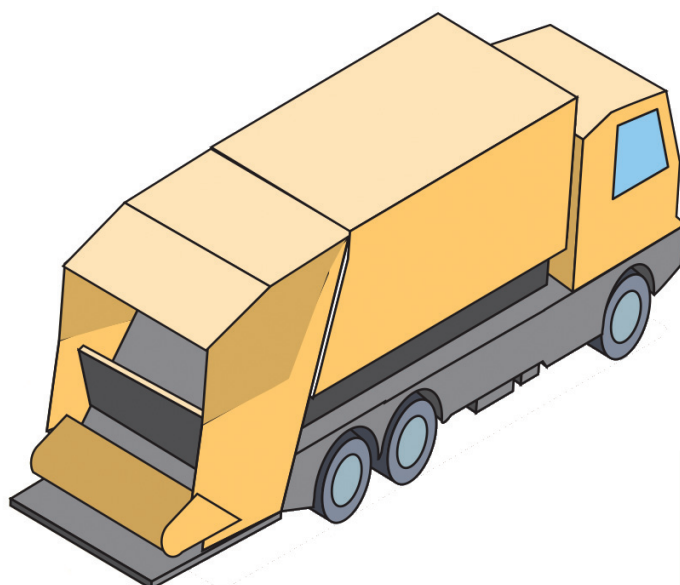
## Les circuits de collecte

**DIEPPE** (28 709 habitants)

FLUX	CONTENANT	TYPE DE COLLECTE	CENTRE DE REGROUPEMENT	CENTRE DE TRAITEMENT	MODE DE VALORISATION
Ordures Ménagères Résiduels	Bac roulant à couvercle noir	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (Rouxmesnil-Bouteilles 76)	Écopole V.E.S.T.A du SMEDAR (Le Grand-Quevilly 76)	Énergétique en Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E) par incinération
	Colonne aérienne	Collecte en apport volontaire			
Déchets Ménagers Recyclables	Bac roulant à couvercle jaune	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (Rouxmesnil-Bouteilles 76)	Unité de tri du SMEDAR (Le Grand-Quevilly 76)	Matière Expédition chez les différents repreneurs
	Colonne aérienne et enterrée	Collecte en apport volontaire			
Cartons des commerçants	Bac roulant à couvercle jaune	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (Rouxmesnil-Bouteilles 76)	Unité de tri de VEOLIA (Le Havre 76)	Matière Expédition chez les différents repreneurs
Verre	Colonne aérienne et enterrée	Collecte en apport volontaire		Verrerie Sibelco (Saint-Vigor-d'Ymonville 76)	Matière Recyclage du Verre
Déchets Verts	Sac et bac roulant couvercle vert	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (Rouxmesnil-Bouteilles 76)	Plate-formes de compostage du SMEDAR (Saint-Jean-du Cardonnay)	Organique Compost
Encombrants	Pas de contenant	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (Rouxmesnil-Bouteilles 76)	Écopole V.E.S.T.A du SMEDAR (Le Grand-Quevilly 76)	Énergétique en Unité de Valorisation et Matière Expédition chez les différents repreneurs
Textile	Colonne aérienne	Collecte en apport volontaire		Le Relais Bruay-la-Buissières (62)	Matière

## HORS DIEPPE (18 339 habitants)

FLUX	CONTENANT	TYPE DE COLLECTE	CENTRE DE REGROUPEMENT	CENTRE DE TRAITEMENT	MODE DE VALORISATION
Ordures Ménagères Résiduels	Bac roulant à couvercle noir	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert d'Ikos (Val-de-Saône 76)	Valor'caux Valorisation organique (60 %) et stockage (40 %) des déchets	Organique Compost
Déchets Ménagers Recyclables	Bac roulant à couvercle jaune	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert d'Ikos (Val-de-Saône 76)	Unité de tri de VEOLIA (Le Havre 76)	Matière Expédition chez les différents repreneurs
Verre	Colonne aérienne	Collecte en apport volontaire		Verrerie Sibelco (Saint-Vigor-d'Ymonville 76)	Matière Recyclage du Verre
Déchets Verts	Sac et bac roulant couvercle vert	Collecte en porte-à-porte	Quai de transfert Ipodec (76)	Plate-formes de compostage de Lucy (76)	Organique Compost
Textiles	Colonne aérienne	Collecte en apport volontaire		Le Relais Bruay-la-Buissières (62)	Matière





# Les déchèteries

## DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE DIEPPE-MARITIME

## DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE TERROIR DE CAUX

*La Chapelle du Bourgay*

## DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE DE TERROIR DE CAUX

*Gueures*

## PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS

*Offranville*



Ancourt  
 Arques-la-Bataille  
 Dieppe  
 Grèges  
 Sauqueville  
 Offranville  
 Rouxmesnil-Bouteilles  
 Saint-Aubin-sur-Scie  
 Martigny  
 Martin-Église  
 Varengeville-sur-Mer  
 Hautot-sur-Mer  
 Sainte-Marguerite-sur-Mer

Aubermesnil-Beumais  
 Tourville-Sur-Arques

Colmesnil-Manneville



Ancourt  
 Arques-la-Bataille  
 Dieppe  
 Grèges  
 Sauqueville  
 Offranville  
 Rouxmesnil-Bouteilles  
 Saint-Aubin-Sur-scie  
 Martigny  
 Martin-Église  
 Varengeville-sur-Mer  
 Hautot-sur-Mer  
 Sainte-Marguerite-sur-Mer

## MODE D'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

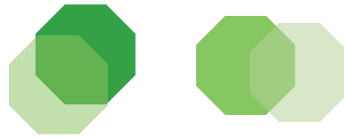
La déchèterie communautaire de Dieppe-Maritime : sa gestion est assurée dans le cadre d'un marché avec la société IPODEC.

La déchèterie de la Chapelle-du-Bourgay : convention entre Dieppe-Maritime et la Communauté de Communes Terroir de Caux.

La déchèterie de Gueures : convention entre Dieppe-Maritime et la Communauté de Communes Saône et Vienne.

La gestion de la plate-forme de déchets verts d'Offranville gérée par la société VI Environnement.

# PRÉVENTION



Les actions de prévention visent à réduire la production de déchets en amont de la collecte.

## PRINCIPALES ACTIONS MENÉES SUR LA PÉRIODE 2020-2021

### Promotion de l'autogestion des produits de jardin des collectivités et des particuliers :

- mobilisation de deux communes pour la visite d'un paysagiste conseil pour l'aide à la gestion des espaces verts municipaux : Saint-Aubin-sur-Scie et Martigny,
- 6 animations « Jardin autrement » proposées par l'association Nouvelles Élégances au Jardin des loups, pour la promotion du paillage et de la permaculture. Participation de 31 personnes en 2021.



### Sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire :

2 animations pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire chez Toshiba (37 personnes) et au Village Éco-citoyen (9 enfants).





### **Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective :**

3 diagnostics gaspillage alimentaire ont été réalisés en 2021 à Sainte-Marguerite-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Scie et Tourville-sur-Arques.

### **Renforcement des pratiques et de la dynamique autour du compostage :**

- 288 composteurs individuels distribués en 2021,
- 6 lombricomposteurs distribués : 3 en établissement (1 classe, 2 périscolaire) et 3 pour des particuliers,
- 4 sessions de formation au compostage : Toshiba, Mosaique, Foyer Duquesnes, Domaine des Roches,
- 3 sites de compostages partagés mis en service : Toshiba, Mosaique, Domaine des Roches,
- 5 animations grand public : Marché aux Fleurs, Réunion Publique Val-de-Varenne, Fête de quartier-NLD, Salon Offranville, Village Éco-citoyen Dieppe. Participation de 263 personnes.

### **Sensibilisation du public aux alternatives de consommation « zéro déchet » :**

- 3 ateliers zéro déchets sur les thématiques « les alternatives aux plastiques » et « les emballages cadeaux ». Participation de 11 personnes,
- 1 spectacle familiale *Le père Noël vert* suivi d'un atelier famille *Décoration de Noël en Récup* qui a réuni 110 personnes.

### **Développer et rendre plus visible le réseau TLC :**

En 2021, un chantier d'insertion pour la collecte des TLC (textiles, linge de maison et chaussures) a été créé à Dieppe.

Il sera en charge de la collecte pour un réseau de 37 bornes supplémentaires sur le territoire à partir de 2022.

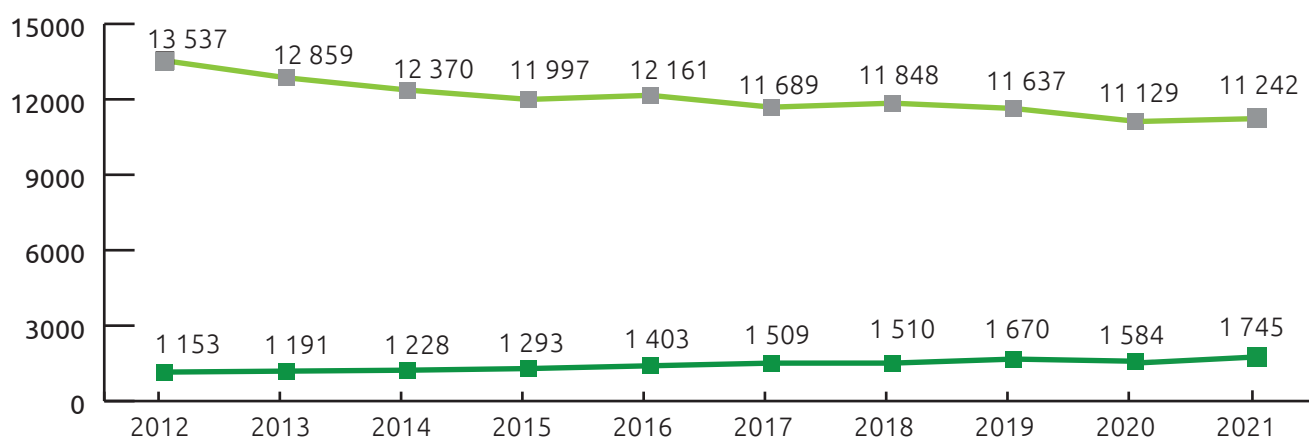
# LES INDICATEURS TECHNIQUES



Données de collectes

Évolution des tonnages collectés par nature de déchets (T/an)

**DIEPPE**



- Ordures Ménagères Résiduelles
- Déchets Ménagers Recyclables



## RÉCAPITULATIF DES TONNAGES (GISEMENT COLLECTÉ)

### Évolution des tonnages collectés par nature de déchets (T/an)

DIEPPE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution en % 2021 par rapport à 2020	Évolution en % 2021 par rapport à 2012
Ordures Ménagères Résiduelles	13 537	12 859	12 370	11 997	12 161	11 689	11 848	11 637	11 129	11 242	1,01 %	- 16,95 %
Déchets Ménagers Recyclables	1 153	1 191	1 228	1 293	1 403	1 509	1 510	1 670	1 584	1 745	10,16 %	51,34 %
Verre	597	610	638	651	699	683	726	712	733	774	5,6 %	29,66 %
Déchets verts	1 569	1 051	1 129	1 383	1 469	1 520	1 428	1 433	1 196	1 693	41,55 %	7,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 856</b>	<b>15 711</b>	<b>15 365</b>	<b>15 324</b>	<b>15 732</b>	<b>15 401</b>	<b>15 512</b>	<b>15 452</b>	<b>14 642</b>	<b>15 454</b>	<b>5,54 %</b>	<b>- 8,32 %</b>



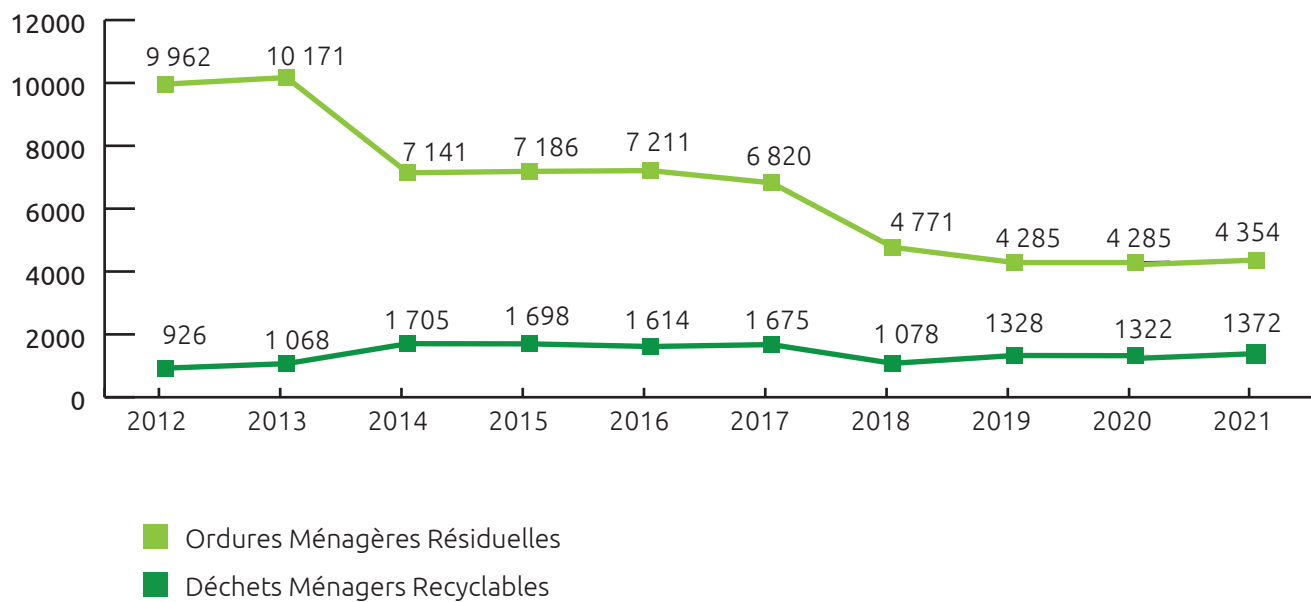
## CHIFFRES CLÉS DIEPPE

Évolution du tonnage entre 2020 et 2021

- + **113** tonnes en Ordures Ménagères
- + **161** tonnes en Déchets Recyclables
- + **41** tonnes pour le verre
- + **497** tonnes en Déchets Verts

## Évolution des tonnages collectés par nature de déchets (T/an)

### HORS DIEPPE



## RÉCAPITULATIF DES TONNAGES (GISEMENT COLLECTÉ)

### Évolution des tonnages collectés par nature de déchets (T/an)

HORS DIEPPE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution en % 2021 par rapport à 2020	Évolution en % 2017 par rapport à 2012
Ordures Ménagères Résiduelles	9 962	10 171	7 141	7 186	7 211	6 820	4 771	4 285	4 285	4354	1,61 %	- 31,54 %
Déchets Ménagers Recyclables	926	1 068	1 705	1 698	1 614	1 675	1 078	1 328	1322	1372	3,85 %	80,88 %
Verre	1 059	1 097	1 332	1 220	1 266	1 172	831	845	993	922	- 7,15 %	10,57 %
Déchets verts	704	766	794	713	727	687	723	601	496	682	37,5 %	- 2,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 651</b>	<b>13 102</b>	<b>10 972</b>	<b>10 817</b>	<b>10 818</b>	<b>10 354</b>	<b>7 403</b>	<b>7 059</b>	<b>7096</b>	<b>7330</b>	<b>- 4,15 %</b>	<b>- 18,16 %</b>

### CHIFFRE CLÉS HORS DIEPPE

Évolution du tonnage entre 2020 et 2021

**+ 69** tonnes en Ordures Ménagères

**+ 50** tonnes en Déchets Recyclables

**- 71** tonnes pour le verre

**+ 186** tonnes en Déchets Verts



## Performance (kg/hab/an) par zone

2020	Zone 1*	Zone 2**	Toute la France ***	Seine-Maritime****
	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>			
	388 kg/hab	234 kg/hab	249 kg/hab	261 kg/hab
Évolution en % (2020 par rapport à 2019)	+ 2 %	0	-	-
	<b>Déchets Ménagers Recyclables</b>			
	55 kg/hab	72 kg/hab	50 kg/hab	51 kg/hab
Évolution en % (2020 par rapport à 2019)	0	- 1 %	-	-
	<b>Verre</b>			
	26 kg/hab	54 kg/hab	32 kg/hab	29 kg/hab
Évolution en % (2020 par rapport à 2019)	+ 13 %	+ 17 %	-	-
	<b>Déchets verts</b>			
	42 kg/hab	166,72 kg/hab*****	-	-
Évolution en % (2020 par rapport à 2019)	- 11 %	-	-	-
	<b>TOTAL</b>			
	<b>511 kg/hab</b>	<b>360 kg/hab</b>	<b>331 kg/hab</b>	<b>341 kg/hab</b>
	<b>+ 1 %</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

2021	Zone 1*	Zone 2**	Toute la France ***	Seine-Maritime****
	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>			
	392 kg/hab	237 kg/hab	249 kg/hab	261 kg/hab
Évolution en % (2021 par rapport à 2020)	+ 1 %	+ 1 %	-	-
	<b>Déchets Ménagers Recyclables</b>			
	61 kg/hab	75 kg/hab	50 kg/hab	51 kg/hab
Évolution en % (2021 par rapport à 2020)	+ 11 %	+ 4 %	-	-
	<b>Verre</b>			
	27 kg/hab	50 kg/hab	32 kg/hab	29 kg/hab
Évolution en % (2021 par rapport à 2020)	+ 4 %	- 7 %	-	-
	<b>Déchets verts</b>			
	59 kg/hab	231 kg/hab*****	-	-
Évolution en % (2021 par rapport à 2020)	+ 40 %	+ 39 %	-	-
	<b>TOTAL</b>			
	<b>539 kg/hab</b>	<b>362 kg/hab</b>	<b>331 kg/hab</b>	<b>341 kg/hab</b>
	<b>+ 5 %</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Dieppe : 28 709 habitants

\*\* Hors Dieppe : 18 339 habitants

\*\*\* Enquête nationale ADEME : 66 787 971 habitants

\*\*\*\* Enquête nationale ADEME : 1 251 325 habitants

\*\*\*\*\* Déchets verts : concerne Hautot-sur-Mer et Varengeville-sur-Mer uniquement



## La déchèterie communautaire

Une déchèterie accueille les particuliers et professionnels et est gérée par la société Veolia via un marché public.

### Évolution des tonnages collectés en déchèterie (T/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets Diffus Spécifiques	23	24	22	16	17	17	25	33	37	28
Amiante	22	31	18	27	28	38	29	64	34	58
Gravats	1 115	1 069	1 092	1 033	953	959	851	819	705	1 074
Déchets Incinérables	736	648	513	465	350	408	468	533	582	1 118
Déchets Non Incinérables	3 015	3 407	3 880	3 424	3 584	3 620	3 288	3 742	3 227	3 188
Déchets Verts	2 156	2 318	2 574	2 079	2 281	2 108	1 793	2 353*	2 106*	2 678*
Déchets électroniques	37	67	71	87	103	96	107	105	119	105
Meubles Eco Mobilier	-	-	-	19	400	296	343	601	490	685
<b>TOTAL</b>	<b>7 104</b>	<b>7 564</b>	<b>8 170</b>	<b>7 150</b>	<b>7 716</b>	<b>7 542</b>	<b>6 904</b>	<b>8 250</b>	<b>7 300</b>	<b>8 934</b>

\*Inclus plateforme déchets verts d'Offranville

### Évolution en pourcentage entre 2020 et 2021

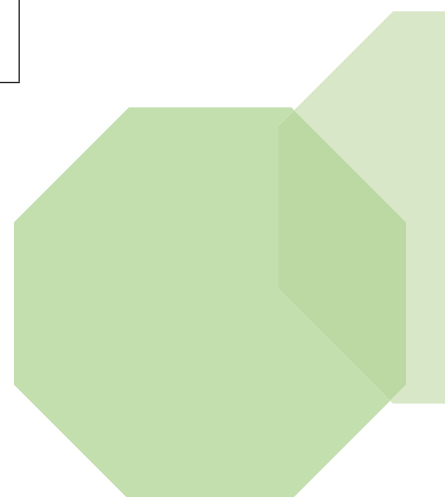
Déchets Diffus Spécifiques	- 24 %
Amiante	+ 71 %
Gravats	+ 52 %
Déchets Incinérables	+ 92 %
Déchets Non Incinérables	- 1 %
Déchets Verts	+ 27 %
Déchets électroniques	- 12 %
Meubles Eco Mobilier	+ 40 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 22 %</b>

## CHIFFRE CLÉS

**8 934 tonnes en 2021 (+ 22 %)**

## Reprise des matériaux

<b>Acier</b>	Norval	Berville-sur-Seine (76)
<b>Aluminium</b>	Norval	Berville-sur-Seine (76)
<b>Briques Alimentaires</b>	Revipac	Rouen (76)
<b>Carton</b>	Veolia	Rouen (76)
<b>Plastiques</b>	Valorplast	Puteaux (76)
<b>Verre</b>	Sibelco	Saint-Vigor-d'Ymonville (76)

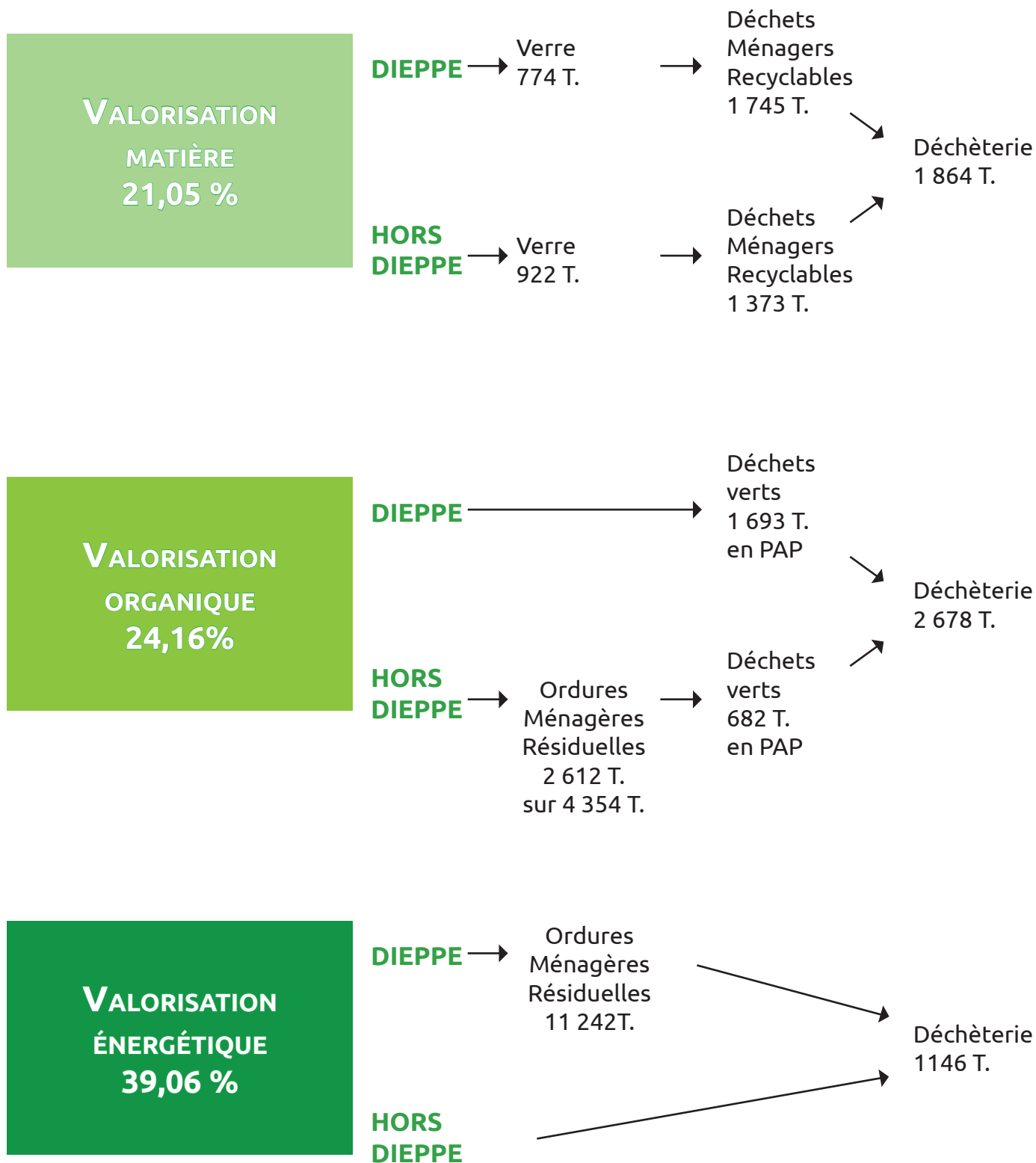




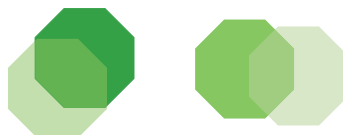
## Les filières de traitement des déchets diffus spéciaux issus des ménages et des professionnels déposés en déchèterie

Matériaux	Traitement	Entreprise	Commune
Solvants chlorés ou non	Valorisation en cimenterie	Speichim Gerep	Saint-Vulbas (01) Mitry-Mory (77)
Peinture, vernis, encres, colles	Valorisation en cimenterie	Tredi	Salaise (38)
Acides, bases	Traitement psycho-chimique	Gerep	Mitry-Mory (77)
Piles	Valorisation matière	Corepile	Paris (75)
Aérosols	Valorisation matière et énergétique	Triadis	Rouen (76)
Combustibles solides	Valorisation en cimenterie	Tredi	Salaise (38)
Produits de laboratoire	Tri et prétraitements puis incinération spécialisée	Tredi	Hombourg (68) Salaise (38)
Produits phytosanitaires	Incinération spécialisée	Tredi	Salaise (38)
Huiles, corps gras	Valorisation en cimenterie	Ecohuile	Lillebonne (76)
Radiographies	Valorisation en cimenterie	MBM	Voivres-lès-le-Mans (72)
Batteries	Valorisation matière	Metal Blanc	Bourg-Fidèles (08)
Gravats	Valorisation matière	CBN	Rouxmesnil-Bouteilles
Déchets non incinérables	Stockage	IKOS Environnement	Fresnoy-Folny
Déchets incinérables	Valorisation énergétique	SMEDAR	Grand-Quevilly
Déchets d'ameublement	Valorisation matière	ECO - MOBILIER	Paris (Le Havre)
Pneus	Valorisation matière	ALLIAPUR	Lyon (St-Aubin-les-Elbeuf)
Amiante	Stockage	IKOS Environnement	Fresnoy-Folny
D3E	Valorisation matière	Eco - Système	Courbevoie (Petit-Quevilly)
Bois	Valorisation matière	SMEDAR	Grand-Quevilly
Déchets verts	Valorisation organique	SMEDAR	Grand-Quevilly

## Valorisation des déchets en 2021



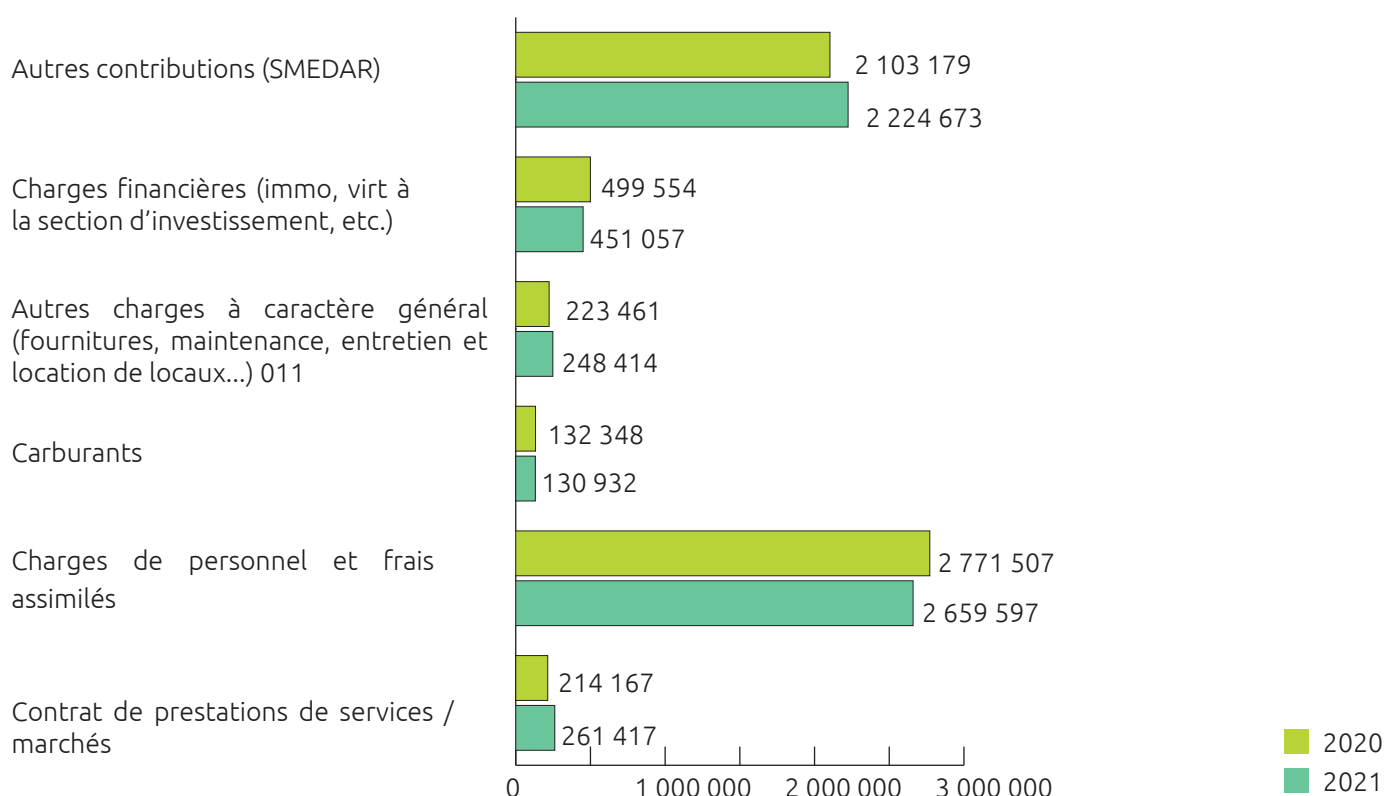
# LES INDICATEURS FINANCIERS



## Budget de fonctionnement de la zone de Dieppe

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'année 2020 s'élèvent à **6 145 315,74 €** et à **6 403 398,68 €** pour 2021 (+ 4,20%).

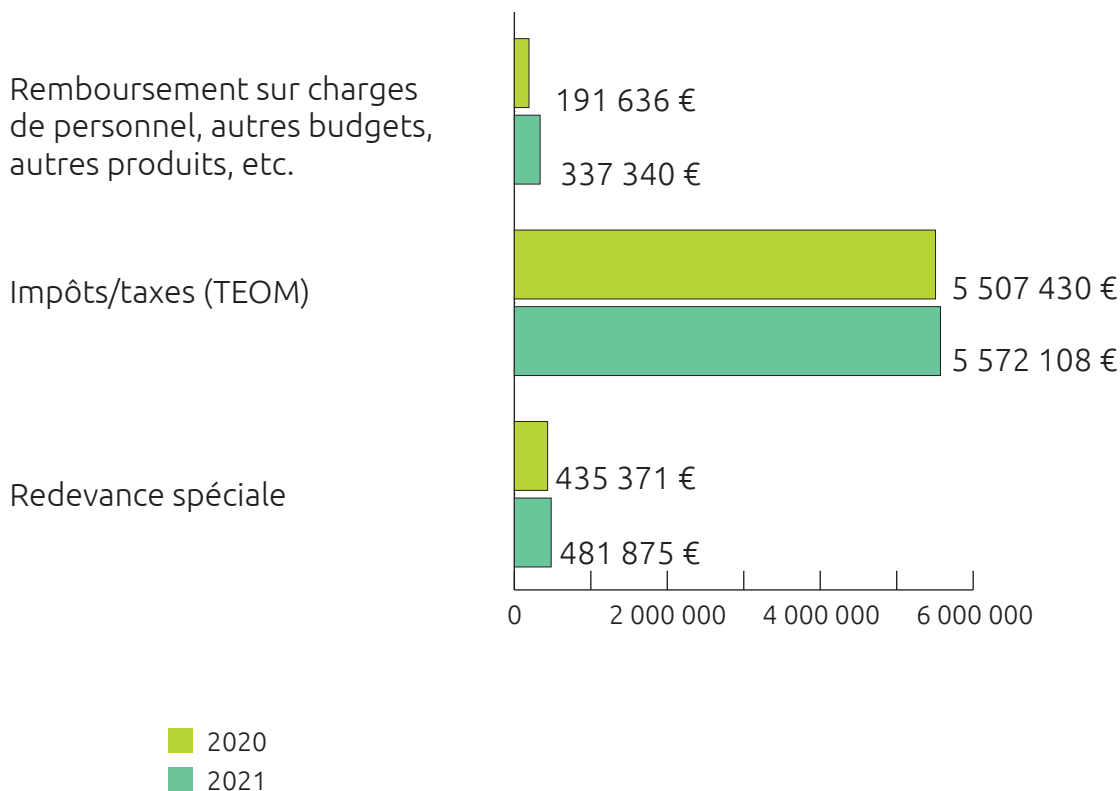


### CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021	
2 771 507 €	2 659 597 €	Charges de personnel et frais assimilés
2 103 179 €	2 224 673 €	Contributions SMEDAR et autres

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de l'année 2020 s'élèvent à **6 179 374,19 €** et à **6 861 047,91 €** pour 2021 (+ 11,03 %).



## CHIFFRES FINANCIERS

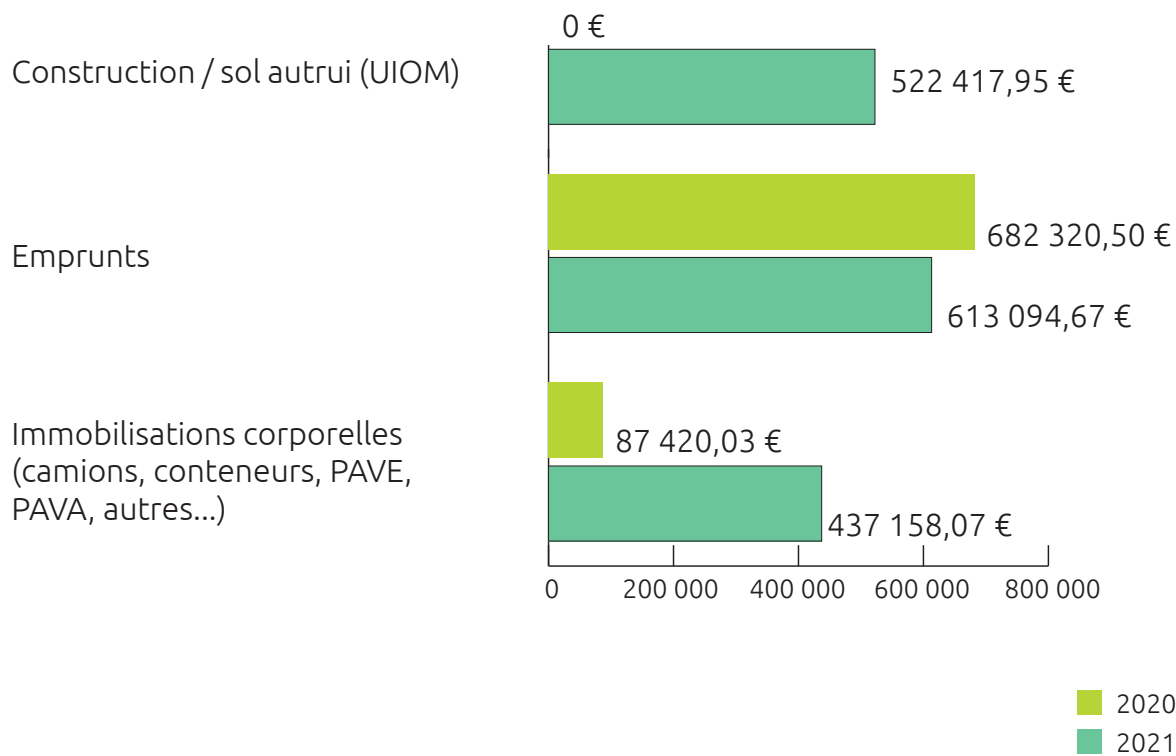
2020	2021	
5 507 430 €	5 572 108 €	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
435 371 €	481 875 €	Redevance Spéciale



## Budget d'investissement de la zone de Dieppe

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de l'année 2020 s'élèvent à **859 807,55 €** et à **1 990 134,37 €** pour l'année 2021.

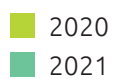
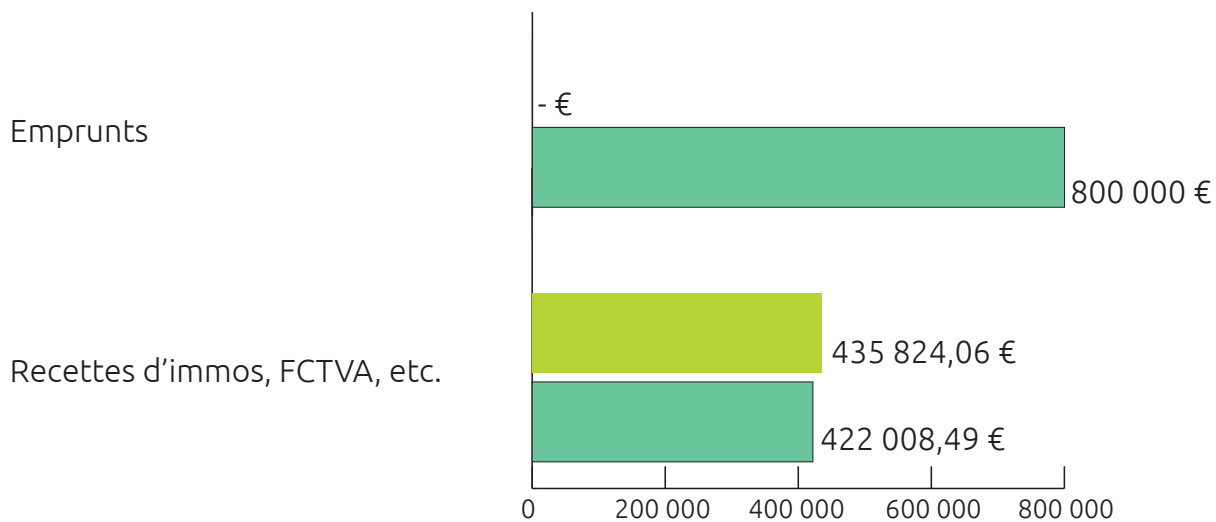


### CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021	
8 7420,03 €	437 158,07 €	Immobilisations corporelles

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de l'année 2020 s'élèvent à **615 210,87 €** et à **1 361 414,21 €** pour l'année 2021.



## CHIFFRES FINANCIERS

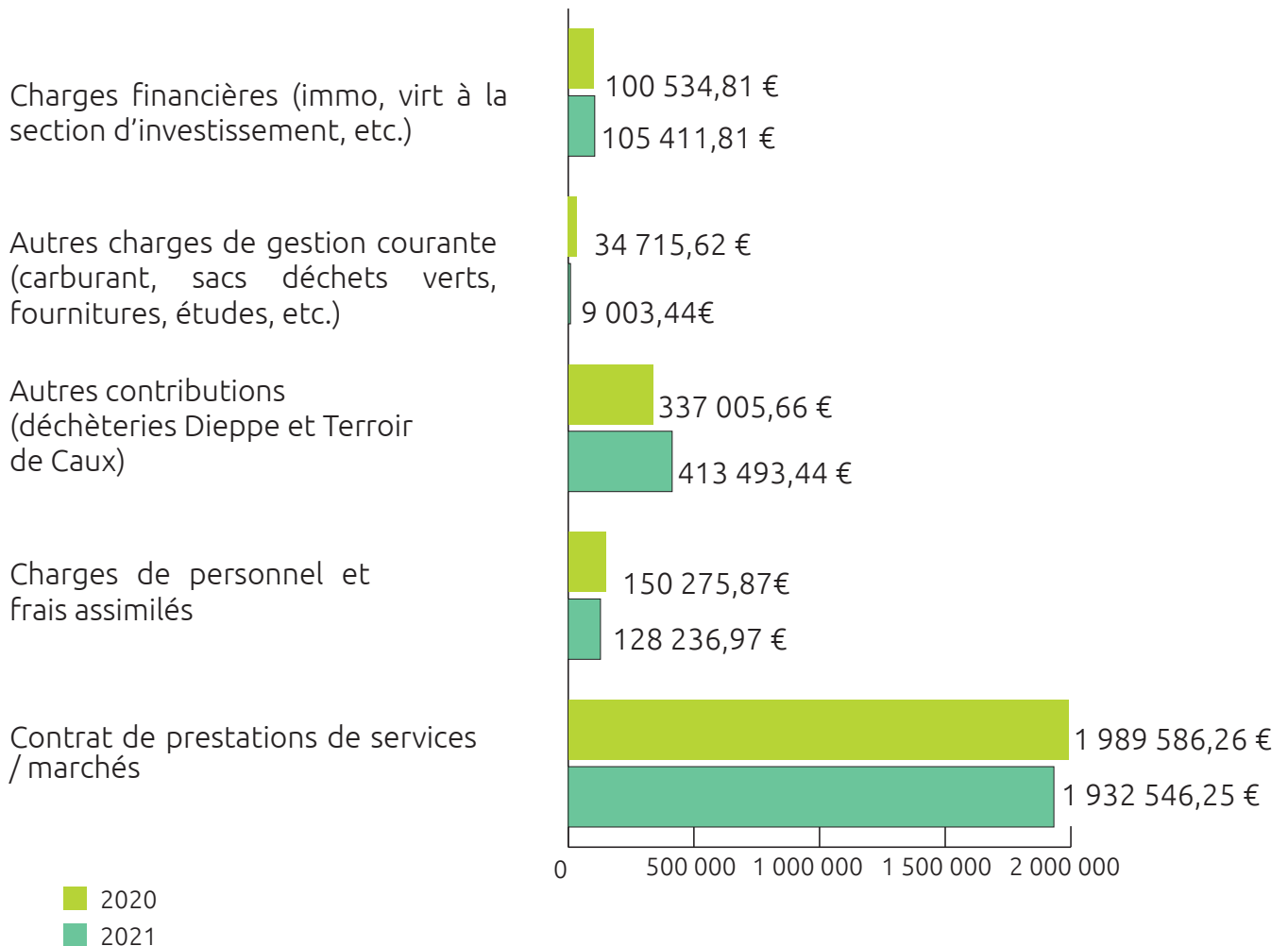
2020	2021	
435 824,06 €	422 008,49 €	Recettes d'immo, FCTVA, etc.



# Budget de fonctionnement de la zone hors Dieppe

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'année 2020 s'élèvent à **2 650 132,30 €** et à **2 645 081,05 €** pour l'année 2021 (- 0,20%)

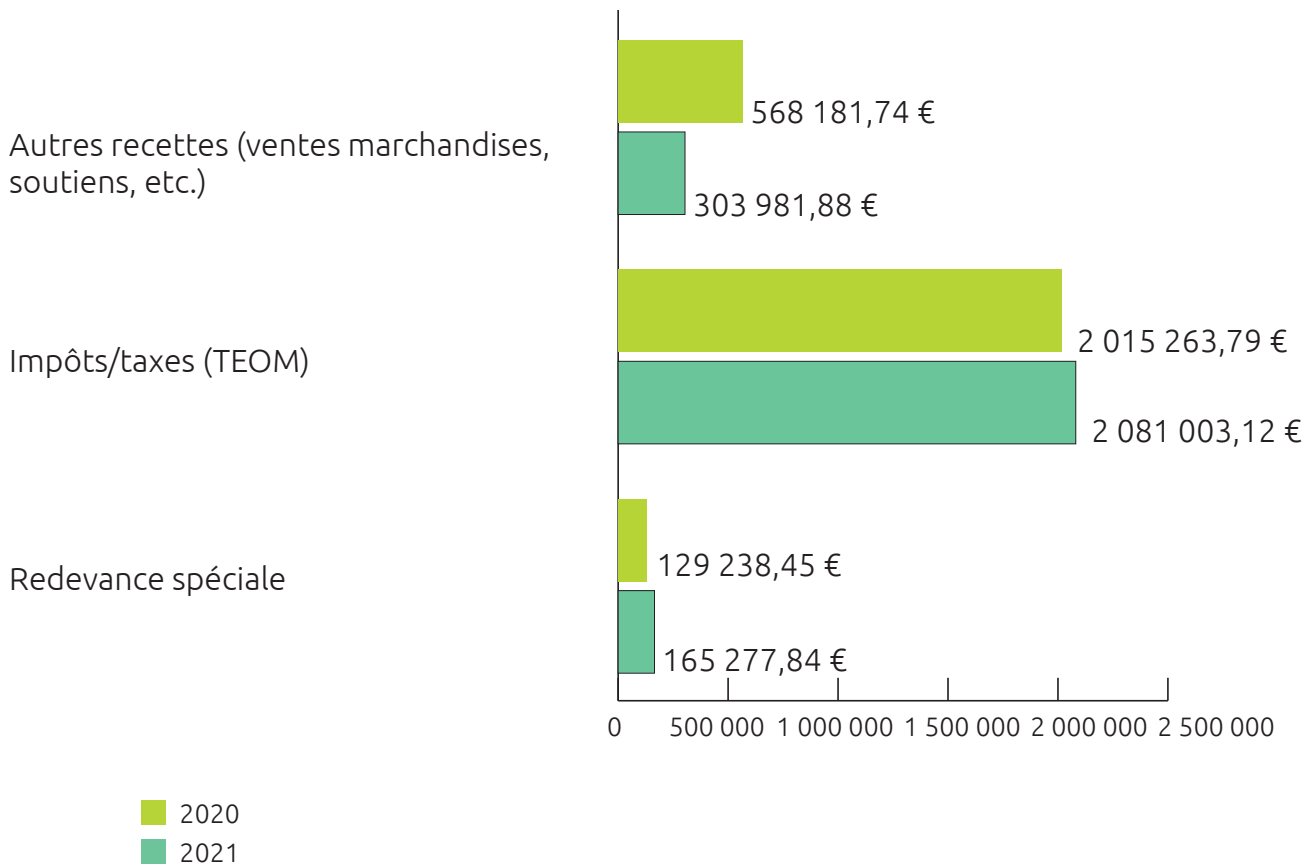


## CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021	
1 989 586,26 €	1 932 546,25 €	Contrat de prestations de services
337 005,66 €	413 493,44 €	Autres contributions (déchèteries Dieppe et Terroir de Caux)
150 275,87 €	128 236,97 €	Charges de personnel et frais assimilés

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de l'année 2020 s'élèvent à **2 991 893,58 €** et à **2 861 581,73 €** pour l'année 2021 (- 4,35 %).



## CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021	
2 015 263,79 €	2 081 003,12 €	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
129 238,45 €	165 277,84 €	Redevance Spéciale
568 181,74 €	303 981,88 €	Soutiens et recettes matières

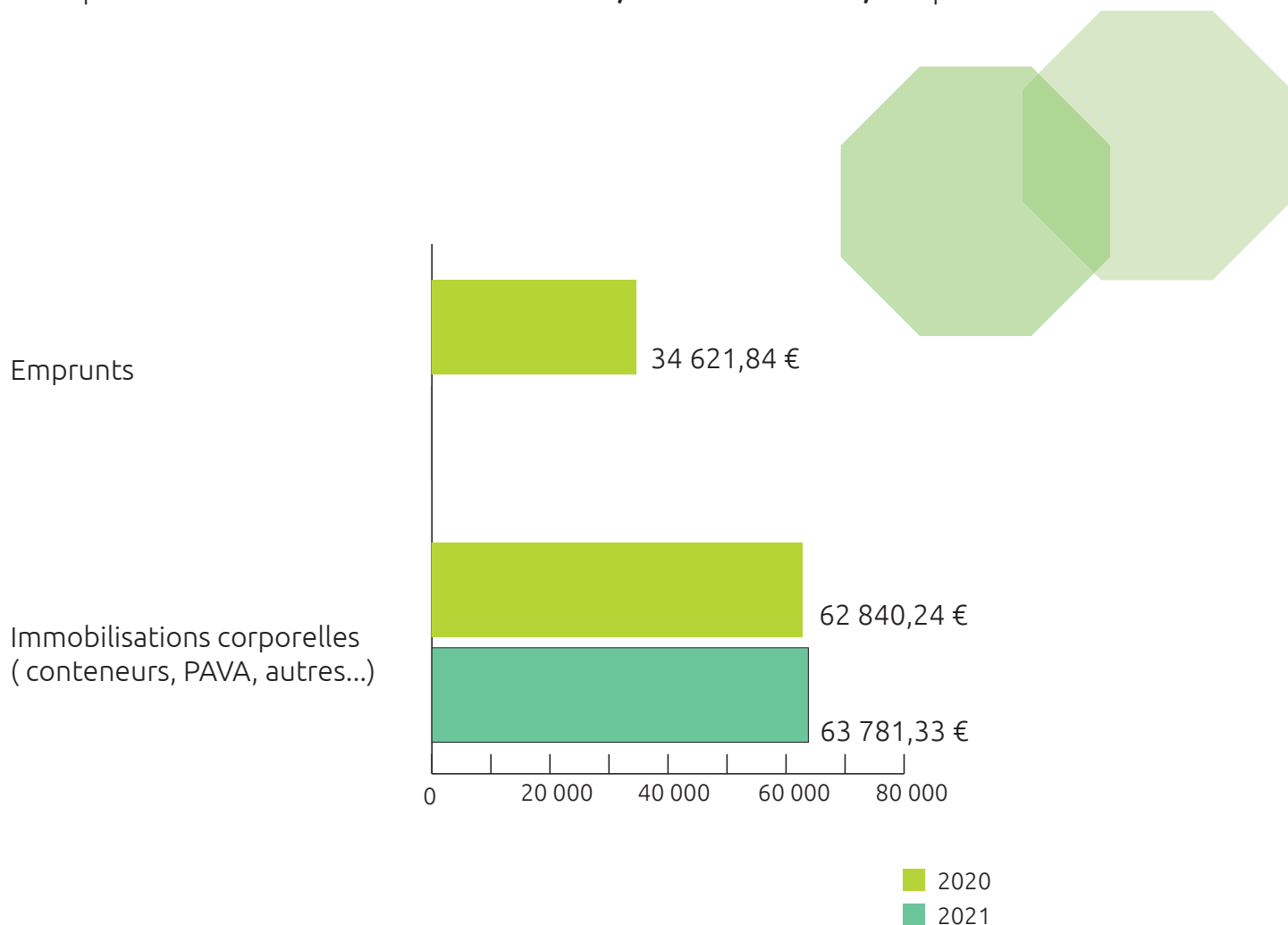




## Budget d'investissement de la zone hors Dieppe

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de l'année 2020 s'élèvent à **70 291,42 €** et de **112 427,37 €** pour l'année 2021.

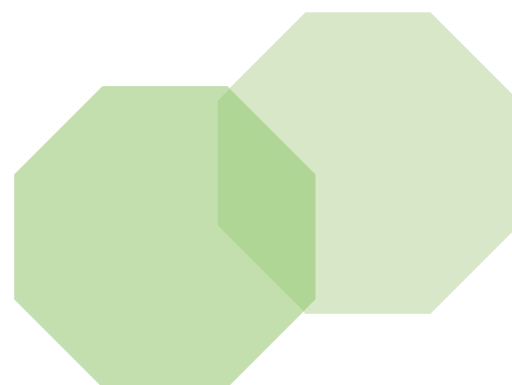
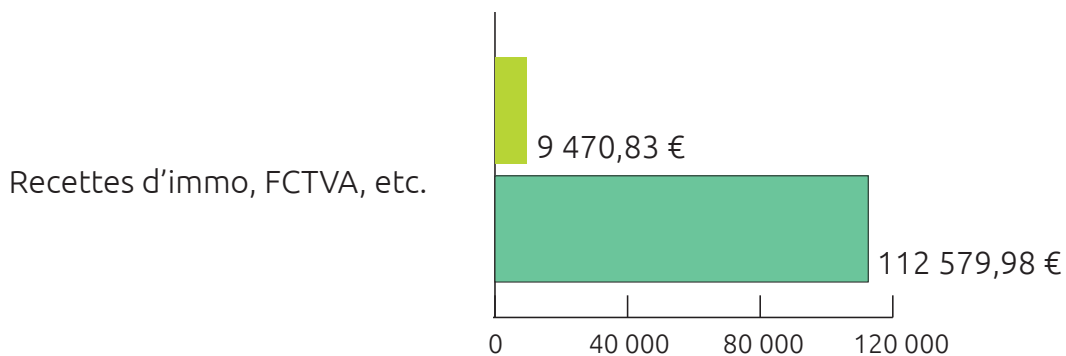


### CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021	
62 840,24 €	63 781,33 €	Immobilisations corporelles

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de l'année 2020 s'élèvent à **105 319,83 €** et à **154 069,62 €** pour l'année 2021.



## CHIFFRES FINANCIERS

2020	2021
9 470,83 €	112 579,98 €

Recettes d'immo, FCTVA, etc.



## Le financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

C'est un impôt local qui permet de financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local pour les professionnels). Elle n'est donc pas liée à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

La TEOM est perçue pour le compte des collectivités locales par les services fiscaux, qui la leur reversent en prélevant 8 % de frais de gestion sur les sommes perçues.

TEOM en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dieppe	4 736 902	4 862 691	4 881 126,80	4 987 084	5 231 523	5 282 216	5 367 520,22	5 466 091,09	5 494 576,21	5 547 702,88
Hautot-sur-Mer	193 132	199 196	206 132,80	207 021	212 105	213 921	218 343,17	1 781 143,91	2 012 833,79	2 078 258,12
Sainte-Marguerite-sur-Mer	61 126	62 583	66 889,99	71 696	72 347	73 150	88 676,84			
Varengueville-sur-Mer	128 570	129 973	135 351,54	154 731	158 434	160 253	150 307,20			
Ancourt	53 332	57 349	62 885,00	63 893	64 911	1 203 655	1 200 751,57			
Arques-la-Bataille	229 052	225 803	245 316,52	237 534,48	241 095					
Aubermesnil-Beumais	34 169	36 619	40 310	42 225	43 408					
Colmesnil-Manneville	6 454	7 090	8 397	8 977	8 999					
Grèges	57 396	63 427	67 558	69 741	71 015					
Martigny	29 365	29 939	31 928	32 146,52	32 729					
Martin-Eglise	88 158	98 906	105 048	117 413	111 568					
Offranville	255 706	262 894	268 379	281 657	278 159					
Rouxmesnil-Bouteilles	135 498	133 592	147 480,35	158 207	158 494,72					
Saint-Aubin-sur-Scie	38 614	37 495	40 921	47 422	53 539,26					
Sauqueville	15 635	18 929	23 150	24 580	29 504,02					
Tourville-sur-Arques	80 595	87 985	96 490	99 810	102 591					



## Le financement par le Redevance Spéciale (RS)

Elle correspond pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations) à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement de déchets non ménagers). Les bacs mis à disposition étant pucés, la redevance s'établit à partir du volume des bacs présentés à la collecte.

### **Deux systèmes de redevance spéciale cohabitent :**

Le premier système, basé sur l'exonération de T.E.O.M et l'application de la redevance spéciale dès le 1<sup>er</sup> litre de rejets, concerne les communes de Martin-Église, Saint-Aubin-sur-Scie et Offranville , est calculée en fonction du volume des bacs mis à disposition et du nombre de levées. Sont alors prises en compte les quantités totales de déchets produites par les redevables.

Le second système, basé sur le paiement de la T.E.O.M et la taxation à la redevance spéciale au-delà de 1 200 litres de rejets, concerne les autres communes de l'agglomération. Est alors comptabilisé dans le calcul de la redevance le volume de déchets hebdomadaire présenté à la collecte, déduction faite de la franchise de 1 200 litres pour tenir compte du paiement de la T.E.O.M.

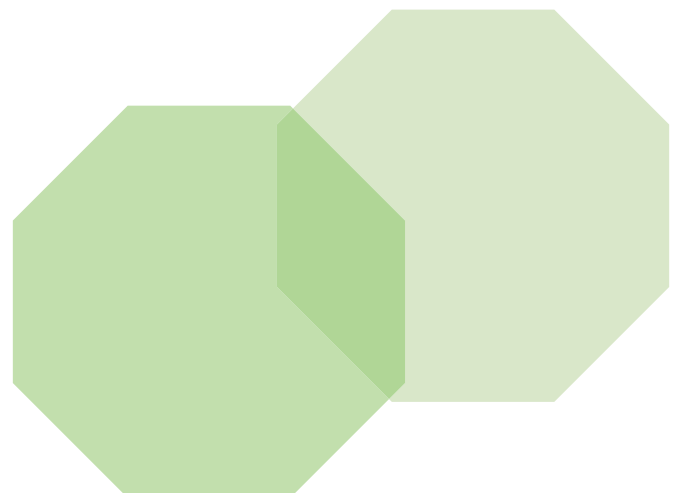
Dans le second cas :

Seules les entreprises industrielles et les administrations qui ne paient pas de T.E.O.M ainsi que les bungalows de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer, qui sont exonérés de T.E.O.M, s'acquittent d'une redevance prenant en compte le volume de déchets présenté à la collecte dès le 1<sup>er</sup> litre.

Ces deux systèmes de redevance spéciale se divisent ensuite en différentes zones de taxation, héritage du passé.



Redevance Spéciale en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dieppe	510 354,94	533 309,24	527 967,74	542 118,04	493 501,86	490 803,28	489 338,38	513 837,36	435 731,09	481 874,50
Hautot-sur-Mer	6 582,50	6 860,48	6 860,44	6 355,95	6 354,22	6 354,22	6 354,22	156 139,85	129 238,45	165 277,84
Sainte-Marguerite-sur-Mer	20 052,48	17 627,82	19 399,00	19 803,55	19 094,80	18 924,47	18 131,75			
Varengueville-sur-Mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Ancourt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 362,15	183 725,82			
Arques-la-Bataille	2 458,82	7 763,76	7 932,20	7 932,21	7 932,20					
Aubermesnil-Beaumais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Colmesnil-Manneville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Grèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Martigny	7 804,44	8 293,00	9 366,94	9 366,94	9 366,94					
Martin-Eglise	41 890,14	29 912,86	32 400,30	31 994,44	27 924,38					
Offranville	29 433,53	32 564,92	34 027,66	34 045,99	33 731,14					
Rouxmesnil-Bouteilles	12 722,76	13 034,57	15 600,46	18 504,25	17 397,58					
Saint-Aubin-sur-Scie	47 388,36	49 201,83	54 320,51	53 121,07	51 635,81					
Sauqueville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Tourville-sur-Arques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					





# Les faits marquants 2020-2021

## DIEPPE

L'année 2020 a été marquée par la covid-19.

Il a été nécessaire de mettre en œuvre des dispositions sanitaires drastiques et de modifier l'organisation des collectes. Afin d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets ménagers, la fréquence des collectes d'Ordures Ménagères a été modifiée de deux fois à une fois par semaine.

Par ailleurs, l'année 2020 a également été rythmée par des **actions habituelles** et prospectives telles :

- le lavage des 150 colonnes enterrées de Dieppe,
- la recherche d'un nouveau local de stockage des conteneurs à déchets de la zone de Dieppe,
- la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un projet de future déchèterie,
- l'entretien maintenance et livraison de 973 containers à déchets et livraison de 130 composteurs,
- acquisition d'un nouveau véhicule léger de collecte pour les voies étroites ainsi que d'une nouvelle benne ordures ménagères,
- location d'un local de stockage afin d'entreposer et entretenir les conteneurs à déchets et l'acquisition d'un transpalette électrique pour la manutention des conteneurs,
- mise en œuvre de COPIL dans la continuité du projet de future déchèterie.



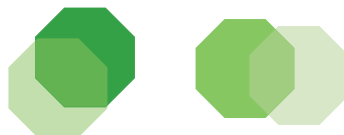
## HORS DIEPPE

- la communication sur les extensions des consignes de tri des emballages ménagers auprès des 15 communes membres,
- le remplacement de 15 colonnes aériennes pour la collecte du verre,
- 547 interventions pour la distribution, les échanges ou la réparation de bacs pour les ordures ménagères et la collecte sélective sur les 15 communes,
- La distribution du guide de tri auprès de toutes les mairies et de 3 458 foyers.
- Le travail préparatoire avec les élus communautaires et le bureau d'étude missionné en vue d'élaborer le dossier de consultation des entreprises pour un marché de collecte et de traitement des déchets verts,
- Le renouvellement du contrat de reprise pour la filière papier à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.
- Des actions de communication :
  - 12 contrôles de précollecte dans les communes : 32 usagers rencontrés, 573 courriers distribués et 112 non-conformités signalées,
  - 9 interventions en école primaire et 43 enfants sensibilisés,
  - distribution de sacs de pré-collecte, de réglettes mémo tri auprès de 198 logements à Hautot-sur-Mer et Arques-la-Bataille,
  - distribution d'affiches CITEO (1 121 habitants),
  - ramassage éco citoyen en forêt d'Arques.

## SENSIBILISATION EN CHIFFRES

**5 675 personnes sensibilisées au geste de tri, soit 12,7 % de la population.**

# LES CHIFFRES CLÉS 2021



## LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	<b>ordures ménagères résiduels</b>	<b>déchets ménagers recyclables</b>	<b>verre</b>	<b>déchets verts</b>
<b>Dieppe</b>	392 kg/hab/an	61 kg/hab/an	27 kg/hab/an	59 kg/hab/an
<b>Hors Dieppe</b>	237 kg/hab/an	75 kg/hab/an	50 kg/hab/an	231 kg/hab/an

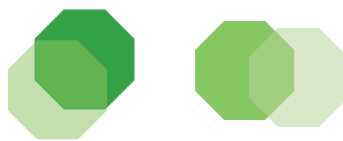
## LES FINANCES DU SERVICE

	<b>dépenses</b> fonctionnement et investissement en € TTC	<b>recettes</b> fonctionnement et investissement en € TTC
<b>Dieppe</b>	8 393 533,05	8 222 462,12
<b>Hors Dieppe</b>	2 757 508,42	3 015 651,35





# LEXIQUE



**BOM** : Bennes à Ordures Ménagères.

**CE** : Colonnes enterrées

**Collecte sélective** : Collecte séparée d'un ou plusieurs constituants des déchets générés par les ménages ou les entreprises

**DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DAE** : Déchets Activités Économique – Déchets des entreprises, du commerce et de l'artisanat dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

**DDS** : Déchets Diffus Spéciaux – Déchets toxiques ou dangereux produits en faible quantité, dont les détenteurs sont les ménages : solvants, peintures, détergents, pesticides...

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés - Déchets issus des ménages ainsi que des entreprises, du commerce et de l'artisanat dont la collecte et le traitement peuvent être réalisés dans les conditions similaires

**DMR** : Déchets Ménagers Recyclables – Déchets qui peuvent être recyclés (voir recyclage)

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles – Déchets non recyclables, qui persistent suite aux opérations de tri sélectif

**PAV** : Point d'Apport Volontaire – Plateforme dédiée au regroupement des emballages, du verre et des vieux papiers triés à domicile et apportés par les ménages, avant enlèvement et transport vers les chaînes de tri

**PAP** : Porte-à-porte

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**Recyclage** : Réintroduction d'un matériau récupéré dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**RS** : Redevance Spéciale

**SMÉDAR** : Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

**SMOMRE** : Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TLC** : Textiles, Linge de maison et Chaussures

